



Réponse de la SNCF quant à l'élaboration du PLUi HD du Grand Annecy

À partir de BOSSON Marie (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT SE DEV & VALO IMMO) <marie.bosson@sncf.fr>

Date Ven 25/07/2025 13:03

À Nadège MIGNON <nmignon@grandannecy.fr>; Samuel BOSC <sbosc@grandannecy.fr>; Christian ANSELME <canselme@grandannecy.fr>; Séraphine DELOFFRE <sdeloffre@grandannecy.fr>; Stéphanie JUDE <sjude@grandannecy.fr>; Nicolas BARET <nbaret@grandannecy.fr>; Philippe LABOURE <plaboure@grandannecy.fr>; Christophe MARTIN <chmartin@grandannecy.fr>; Charlotte LEMOT (Archive) <clemot@grandannecy.fr>; Secrétariat urbanisme Grand Annecy <secretariaturba@grandannecy.fr>

Cc GUIRON Emmanuel (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT SE DEV & VALO IMMO) <emmanuel.guiron@sncf.fr>; CARRE Jean Philippe (EXT Parvis) <ext.jeanphilippe.carre@sncf.fr>

4 pièces jointes (2 Mo)

ST1.pdf; Bois et talus.pdf; PAC_élaboration du PLUI HB.pdf; PAC_élaboration du PLUI HB.pdf;

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de marie.bosson@sncf.fr. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour Madame,

Vous trouverez en pièces jointes l'avis de la SNCF.

Vous trouverez en Pièces Jointes (PJ), la SUP T1, à respecter le long de toutes les voies en service. Vous trouverez aussi en PJ, les règles relatives à la végétation, le long des voies. De manière générale, le foncier ferroviaire devra être classé dans une zone dont le règlement devra autoriser les équipements d'intérêts collectifs et services publics, notamment les locaux techniques et industriels d'administrations publiques et assimilés ainsi que les locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés. Des règles spécifiques concernant l'implantation de ces constructions et leur emprise au sol pourront être mises en place afin de prendre en considération les spécificités des installations ferroviaires. Afin de ne pas nuire à l'activité ferroviaire et à ses installations, les règlements devront intégrer des dispositions particulières autorisant la construction ou la gestion de structures nécessaires à l'activité ferroviaire.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Bien cordialement,

Marie Bosson

Alternante, Chargée de mission urbanisme

SNCF IMMOBILIER

DIRECTION IMMOBILIÈRE TERRITORIALE SUD-EST

CAMPUS INCITY – 114/116 Cours Lafayette -CS 13511- 69489 LYON CEDEX 03

Mail : marie.bosson@sncf.fr



Interne

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.